

Rapport 2025 sur l'esclavage moderne

Introduction :

Le présent rapport est préparé conjointement par Cenovus Energy Inc. et ses filiales en propriété exclusive énumérées à l'annexe A des présentes (collectivement, les « entités déclarantes ») en vertu de la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* (la « Loi »). Le présent rapport constitue notre énoncé sur le travail forcé et le travail des enfants pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 (« 2025 »). Les termes « Cenovus », la « Société », « nous », « notre » et « nos » utilisés dans le présent rapport renvoient à toutes les entités déclarantes.

Cenovus Energy Inc. a ses actions ordinaires inscrites à la Bourse de Toronto et au New York Stock Exchange et ses actions privilégiées inscrites à la Bourse de Toronto; son siège social est situé à Calgary, en Alberta.

Mesures prises pour prévenir et réduire le risque relatif au recours au travail forcé ou au travail des enfants en 2025 :

En termes généraux, Cenovus a pris les mesures suivantes en 2025 pour prévenir et réduire le risque de travail forcé ou de travail des enfants, au sens donné à ces termes dans la Loi (« travail forcé/travail des enfants » ou « esclavage moderne »), dans le contexte de nos activités et de nos chaînes d'approvisionnement :

- Le groupe de travail interne, le groupe de discussion sur l'esclavage moderne, composé de représentants de la direction provenant des équipes de la gestion de la chaîne d'approvisionnement, de la durabilité, des ressources humaines, de la conformité commerciale, de l'éthique et de la conformité et des services juridiques, a continué à examiner l'efficacité des mesures prises par Cenovus pour s'attaquer aux risques d'esclavage moderne.
- Elle a retenu les services d'experts externes pour la conseiller sur les risques liés à l'esclavage moderne, les obligations et les exigences en matière de rapports.
- Elle a poursuivi le programme de gouvernance de l'esclavage moderne de Cenovus (le « programme de gouvernance »).
- Elle a poursuivi la mise à l'essai et l'évaluation d'un outil permettant de recueillir des données sur le marché et les fournisseurs, et a travaillé à l'élaboration d'une méthodologie d'évaluation des risques d'esclavage moderne dans ses chaînes d'approvisionnement.
- Elle a procédé à des examens concernant les risques et les responsabilités liés au recours au travail forcé et au travail des enfants dans le cadre de ses cycles d'examen des documents de gouvernance relatifs aux politiques et procédures de Cenovus, en les modifiant le cas échéant.

Les informations détaillées sur les mesures susmentionnées figurent dans le présent rapport.

Structure et activités :

Nous sommes une société canadienne d'énergie intégrée établie à Calgary, en Alberta. Nous sommes l'un des plus grands producteurs canadiens de pétrole brut et de gaz naturel, avec des activités en amont au Canada et dans la région de l'Asie-Pacifique, et l'une des plus grandes entreprises installées au Canada de raffinage et de valorisation, avec des activités en aval au Canada et aux États-Unis. Nos activités en amont comprennent des projets de sables bitumineux dans le nord de l'Alberta, des projets de pétrole brut classique, de gaz naturel et de

liquides du gaz naturel (« LGN ») produits par méthode thermique dans l'Ouest canadien, la production de pétrole brut au large des côtes de Terre-Neuve-et-Labrador et la production de gaz naturel et de LGN au large des côtes chinoises et indonésiennes. Nos activités en aval comprennent la valorisation et le raffinage au Canada et aux États-Unis ainsi que nos activités liées aux carburants commerciaux à l'échelle du Canada. Nos activités couvrent l'ensemble de la chaîne de valeur : développement, production, raffinage, transport et commercialisation de pétrole brut, de gaz naturel et de produits pétroliers raffinés au Canada et ailleurs dans le monde. L'intégration physique et économique de nos activités en amont et en aval nous aide à atténuer l'incidence de la volatilité des écarts de prix entre le brut léger et le brut lourd et à améliorer nos résultats nets en dégageant de la valeur de notre production de pétrole brut, de gaz naturel et de LGN grâce à la vente de produits finis comme les carburants de transport.

Cenovus compte environ 6 900 employés et 1 400 entrepreneurs (collectivement, le « personnel »), et travaille avec d'autres entités qui nous fournissent des biens et services (les « fournisseurs ») à l'échelle mondiale. Environ 98 % de son personnel se trouve en Amérique du Nord, et moins de 2 % en Chine et en Indonésie.

Son personnel est principalement composé de professionnels du secteur pétrolier et gazier, d'ouvriers exerçant diverses fonctions côtières, extracôtières, intermédiaires et en aval, et de travailleurs du savoir, notamment des ingénieurs, des informaticiens et d'autres professionnels des services généraux et administratifs.

Nos activités

La Société exerce ses activités par l'intermédiaire des secteurs à présenter suivants :

Secteurs en amont :

Sables bitumineux désigne le secteur qui comprend le développement et la production de bitume et de pétrole lourd dans le nord de l'Alberta et en Saskatchewan. Les actifs de sables bitumineux de Cenovus comprennent les projets de sables bitumineux de Foster Creek, de Christina Lake et de Sunrise ainsi que les actifs thermiques de Lloydminster et les actifs de pétrole lourd classique de Lloydminster. Cenovus détient et exploite conjointement des réseaux de collecte et des terminaux de pipelines au moyen d'un placement comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence dans Husky Midstream Limited Partnership. Les activités de vente et de transport de la production de Cenovus et de volumes de marchandises détenus à des fins de transaction par des tiers sont gérées et commercialisées grâce à l'accès de la société à la capacité des pipelines et des installations de stockage de tiers au Canada et aux États-Unis, ce qui lui permet d'optimiser les gammes de produits, les points de livraison, les engagements liés au transport et la diversification de la clientèle.

Classique englobe des actifs riches en LGN et en gaz naturel en Alberta et en Colombie-Britannique dans les zones d'exploitation d'Edson, de Clearwater et de Rainbow Lake, ainsi que dans le corridor nord, qui comprend Elmworth et Wapiti. Le secteur comprend également des participations dans de nombreuses installations de traitement du gaz naturel. Le gaz naturel et les LGN produits par Cenovus sont commercialisés et transportés, avec d'autres volumes de marchandises de tiers, grâce à l'accès à la capacité des pipelines, des terminaux d'exportation et des installations de stockage de tiers. Cette organisation offre une certaine souplesse pour l'accès au marché en vue de l'optimisation du portefeuille de produits, des points de livraison, des engagements liés au transport et de la diversification de la clientèle.

Activités extracôtières englobe les activités extracôtières d'exploitation, d'exploration et de développement sur la côte est du Canada et dans la région Asie-Pacifique, représentant la Chine, ainsi que le placement comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence dans Husky-CNOOC Madura Ltd. (participations non exploitées et non

une entité déclarante), qui exerce des activités d'exploration et de production de LGN et de gaz naturel au large des côtes de l'Indonésie.

Secteurs en aval :

Raffinage au Canada englobe le complexe de valorisation et de raffinage d'asphalte de Lloydminster qui convertit du pétrole lourd et du bitume en pétrole brut synthétique, en diesel, en asphalte et en d'autres produits connexes. Cenovus est aussi propriétaire-exploitant du terminal de transport ferroviaire de pétrole brut de Bruderheim et de deux usines d'éthanol. Les activités liées aux carburants commerciaux de la Société dans l'ensemble du Canada sont incluses dans ce secteur. Cenovus commercialise également sa production et des volumes de marchandises de tiers en vue d'utiliser son réseau intégré d'actifs pour maximiser la valeur.

Raffinage aux États-Unis désigne le secteur qui comprend les activités de raffinage du pétrole brut nécessaires à la production d'essence, de diesel, de carburéacteur, d'asphalte et d'autres produits aux raffineries de Lima, de Superior et de Toledo. Le raffinage aux États-Unis comprenait les raffineries Wood River et Borger, détenues conjointement par l'intermédiaire de WRB Refining LP (« WRB »), une entité détenue conjointement avec l'exploitant Phillips 66 (participations non exploitées et non une entité déclarante). Le 30 septembre 2025, Cenovus a cédé la totalité de sa participation de 50 % dans WRB. Cenovus assure la commercialisation de ses propres produits raffinés ainsi que de ceux de tiers.

Chaîne d'approvisionnement

Nous faisons appel à un éventail diversifié de fournisseurs pour soutenir nos activités, en nous approvisionnant en matériaux et en services au niveau local et mondial grâce à nos équipes de gestion de la chaîne d'approvisionnement. Nous nous engageons à collaborer avec des fournisseurs qui partagent nos valeurs et respectent des pratiques éthiques et responsables. Tous les fournisseurs sont tenus de se conformer à notre Code de conduite et d'éthique commerciale ainsi qu'aux politiques pertinentes, y compris notre Code de conduite à l'intention des fournisseurs.

Notre chaîne d'approvisionnement comprend l'approvisionnement direct (« niveau 1 ») en matériaux et en services auprès de fournisseurs, notamment dans les domaines de l'ingénierie et de la construction, de la maintenance, des équipements et services de forage, des produits chimiques et des catalyseurs, des services de transport et de logistique ainsi que des services professionnels. La majorité de nos fournisseurs de niveau 1 sont domiciliés au Canada et aux États-Unis. En 2025, environ 79 % de nos dépenses auprès des fournisseurs de niveau 1 ont été effectuées au Canada, 15 % aux États-Unis et 6 % dans d'autres territoires, notamment en Chine et en Europe.

Politiques

Notre personnel et nos fournisseurs ont tous un rôle à jouer pour s'assurer que nous menons nos activités d'une manière éthique, légale et responsable. Dans le cadre de son engagement à l'égard des politiques et des normes établies par son conseil d'administration (le « conseil ») et sa direction, Cenovus appuie un engagement continu envers ses politiques au moyen de communications régulières et de formations destinées au personnel. Nous cherchons à travailler avec des fournisseurs qui partagent nos valeurs. Nous nous attendons à ce que les fournisseurs respectent nos valeurs d'entreprise et, s'il y a lieu, se familiarisent avec les [politiques de Cenovus](#) mises à la disposition des fournisseurs sur notre site Web externe.

La Politique des droits de la personne de Cenovus, établie conformément à notre code de conduite et d'éthique commerciale, interdit toute forme d'esclavage, de travail obligatoire et forcé, de traite de personnes et de travail des enfants dans les activités commerciales exploitées de Cenovus.

Les politiques et normes suivantes de Cenovus orientent notre engagement à respecter nos responsabilités éthiques. Elles ont toutes une portée mondiale, dans les entités internationales et les partenariats exploités – la terminologie particulière aux droits de la personne est indiquée :

Politique	Survol	Politique en action
<i>Norme de lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent</i>	La <i>Norme de lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent</i> confirme l'engagement de Cenovus à respecter diverses lois sur la lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent dans le monde.	La <i>Norme de lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent</i> s'applique à l'ensemble des membres du conseil et du personnel dans tous les territoires où nous exerçons nos activités. Pour les fournisseurs, le document applicable s'intitule <i>Trade Laws & Acting with Integrity</i> (Lois commerciales et intégrité) et il est disponible sur notre site Web externe.
<i>Code de conduite et d'éthique commerciale</i>	Le <i>Code de conduite et d'éthique commerciale</i> confirme l'appui de Cenovus à la protection des droits de la personne, conformément à sa <i>Politique des droits de la personne</i>. Cenovus s'engage à favoriser un environnement où les droits de la personne sont respectés. Nous reconnaissons l'importance fondamentale des droits de la personne et soutenons l'esprit et l'intention des lois sur les droits de la personne.	Le <i>Code de conduite et d'éthique commerciale</i> s'applique à l'ensemble des membres du conseil et du personnel dans tous les territoires où nous exerçons nos activités.
<i>Politique des droits de la personne</i>	La <i>Politique des droits de la personne</i> énonce notre engagement aux droits de la personne, reflète nos valeurs et nos comportements et soutient davantage l'exploitation durable de notre société. « Nous sommes déterminés à favoriser un environnement dans lequel les droits de la personne sont respectés et la dignité de l'individu est préservée. Cenovus interdit toute forme d'esclavage, de traite de personnes, et de recours au travail obligatoire et forcé et au travail des enfants dans ses activités commerciales. »	La <i>Politique des droits de la personne</i> s'applique à l'ensemble des membres du conseil et du personnel dans tous les territoires où nous exerçons nos activités. Les fournisseurs doivent respecter les valeurs de cette politique.

<i>Norme d'enquête</i>	La <i>Norme d'enquête</i> vient appuyer notre engagement envers un milieu de travail sécuritaire et prévoit un comité des enquêtes. Le comité des enquêtes est chargé de veiller à ce que les enquêtes soient menées de manière équitable, objective et éthique, conformément au processus d'enquête de Cenovus.	La <i>Norme d'enquête</i> s'applique à l'ensemble du personnel de Cenovus et, lorsque cela est précisé dans un contrat, dans nos politiques ou normes ou dans des lois applicables, elle s'applique à nos fournisseurs.
<i>Politique de gestion de la chaîne d'approvisionnement</i>	Notre <i>Politique de gestion de la chaîne d'approvisionnement</i> énonce les principes directeurs de l'acquisition et de la gestion de biens et services tiers auprès de fournisseurs qualifiés afin de s'assurer que les activités de gestion de la chaîne d'approvisionnement sont menées de manière légale, sécuritaire, équitable, éthique et objective. La <i>Politique de gestion de la chaîne d'approvisionnement</i> exige que les membres du personnel de Cenovus aient recours aux fournisseurs qui permettent la réalisation des objectifs commerciaux et de durabilité de Cenovus, et qui respectent les lois pertinentes, les politiques de la société, les obligations douanières et notre <i>Code de conduite commerciale des fournisseurs</i>.	La <i>Politique de gestion de la chaîne d'approvisionnement</i> s'applique à l'ensemble du personnel de Cenovus. Les fournisseurs éventuels de Cenovus sont tenus de faire appel à l'équipe de gestion de la chaîne d'approvisionnement de Cenovus, qui effectue des évaluations préalables de la qualification des fournisseurs et tient à jour la liste des fournisseurs approuvés et éventuels.
<i>Code de conduite commerciale des fournisseurs</i>	Le <i>Code de conduite commerciale des fournisseurs</i> interdit aux fournisseurs de recourir au travail des enfants, au travail forcé, à la traite des personnes ou à l'esclavage.	Sous réserve d'exemptions contractuelles ou en vertu de loi applicable, le <i>Code de conduite commerciale des fournisseurs</i> s'applique à tous les fournisseurs.
<i>Norme de conformité des activités commerciales</i>	La <i>Norme de conformité des activités commerciales</i> décrit le processus et les responsabilités nécessaires pour respecter l'engagement de Cenovus à observer les lois commerciales et traite des risques associés à ces lois. Les lois sur les droits de la personne, le travail forcé et le travail des enfants interdisent aux entités et aux particuliers d'acheter des biens et de faire affaire avec certains pays, certaines entités ou certains particuliers associés à des violations des droits de la personne ou au travail forcé ou au travail des enfants. En vertu de la loi canadienne, Cenovus est tenue de faire le suivi de ses efforts pour s'assurer que ses chaînes d'approvisionnement sont exemptes de recours au travail forcé ou de travail des enfants et de faire rapport à ce sujet.	La <i>norme de conformité des activités commerciales</i> s'applique à l'ensemble des membres du conseil et du personnel dans tous les territoires où la société exerce ses activités. Pour les fournisseurs, le document applicable s'intitule <i>Trade Laws & Acting with Integrity</i> (Lois commerciales et intégrité).

Le cycle régulier d'examen des documents de politique et les communications continues liées à l'éthique et à la conformité ainsi que le processus de formation en matière de politiques permettent à Cenovus d'examiner et de modifier ses politiques régulièrement et d'adapter ses sujets de formation pour tenir compte des activités prioritaires et des activités comportant un risque plus élevé.

Surveillance exercée par le conseil d'administration

Le conseil de Cenovus Energy Inc. approuve le *Code de conduite et d'éthique commerciale* de Cenovus, qui comprend son engagement à respecter les droits de la personne. Le respect des normes en matière de droits de la personne figure également dans notre *Politique en matière de durabilité*, dont la surveillance est assurée par le comité sur la sécurité, la durabilité et les réserves (SDR) du conseil. Le comité SDR supervise l'intégration de la *Politique en matière de durabilité* dans les pratiques et les comportements de Cenovus. La *Politique des droits de la personne* de Cenovus interdit toute forme d'esclavage, de traite des êtres humains, et de recours au travail obligatoire et forcé et au travail des enfants dans ses activités commerciales.

Processus de contrôle préalable

Voici un résumé des processus de contrôle préalable entrepris par Cenovus relativement à l'évaluation des risques dans sa chaîne d'approvisionnement :

- Le processus de présélection des fournisseurs nord-américains recueille des informations sur les pratiques des fournisseurs internationaux en matière de droits de la personne.
- Conformément à la *Politique de gestion de la chaîne d'approvisionnement*, des procédures sont en place pour la passation de contrats et l'acquisition de biens et de services conformes aux politiques, assurant ainsi la cohérence de l'intégrité opérationnelle.
- L'équipe de gestion de la chaîne d'approvisionnement étudie le recours à l'analyse des données pour sélectionner les fournisseurs des catégories à haut risque en tenant compte des risques liés au pays, au secteur, aux partenaires commerciaux et aux produits.
- Les contrats relatifs à la chaîne d'approvisionnement de Cenovus comportent des stipulations standard pour l'achat de biens et services, y compris des exigences en matière de conformité des fournisseurs aux lois et aux politiques applicables (y compris le *Code de conduite commerciale des fournisseurs*, qui interdit le recours au travail des enfants, au travail forcé, à la traite des êtres humains ou à l'esclavage) ainsi que divers recours en cas de violation.
- Le comité des enquêtes de Cenovus a le mandat d'examiner et, s'il y a lieu, d'enquêter sur les allégations de violation des politiques de Cenovus qui sont signalées au comité des enquêtes.

Identification des risques d'esclavage moderne

Lacunes et occasions en 2025

Puisque notre main-d'œuvre se compose en grande partie d'employés de bureau, de travailleurs du secteur pétrolier et gazier et de personnel des raffineries, notamment du personnel syndiqué, nous estimons que le risque relatif au recours au travail forcé ou au travail des enfants est faible dans nos activités directes.

Jusqu'à maintenant, notre évaluation du risque relatif au recours au travail forcé ou au travail des enfants s'est concentrée sur les territoires de résidence de nos fournisseurs de niveau 1, certaines régions étant reconnues comme présentant intrinsèquement un risque plus élevé. Étant donné qu'environ 94 % du total des dépenses engagées est attribuable à des fournisseurs de niveau 1 au Canada et aux États-Unis, nous considérons que le

risque global d'esclavage moderne chez nos fournisseurs de niveau 1 est faible. Toutefois, nous reconnaissons que bon nombre de ces fournisseurs nous fournissent des produits provenant d'autres territoires et qu'ils maintiennent leur propre chaîne d'approvisionnement mondiale.

En 2025, Cenovus a continué d'examiner ses mandats, politiques, procédures, outils et informations actuels en ce qui a trait aux risques et aux responsabilités associés au travail forcé et au travail des enfants. Cenovus fait progresser l'élaboration de sa méthodologie de gestion des risques liés à l'esclavage moderne au sein de la gestion de la chaîne d'approvisionnement, reconnaissant la complexité des chaînes d'approvisionnement mondiales et la nécessité d'une mise en œuvre réfléchie.

Gestion des risques d'esclavage moderne

En 2024, Cenovus s'est procuré un outil de gestion des risques liés à l'esclavage moderne afin de soutenir l'utilisation d'analyses fondées sur les données pour repérer les risques potentiels chez certains fournisseurs. En 2025, Cenovus a poursuivi l'évaluation des capacités de l'outil et a amorcé l'élaboration d'une méthodologie de base visant à encadrer son utilisation responsable et efficace au sein de la gestion de la chaîne d'approvisionnement. Ces travaux en sont aux premières étapes et devraient faire l'objet d'un perfectionnement supplémentaire à mesure que la compréhension de l'outil et de son application évolue.

Mesures correctives

En 2025, Cenovus n'a connaissance d'aucun cas de recours au travail forcé ou au travail des enfants dans ses activités ou dans ses chaînes d'approvisionnement. Par conséquent, elle n'a pas eu besoin de prendre des mesures pour remédier au recours au travail forcé ou au travail des enfants.

Nous continuons à nous engager à fournir un accès à des mécanismes de communication à l'égard des préoccupations découlant de la conformité aux politiques. Notre [ligne d'assistance pour les questions d'intégrité](#) permet aux parties intéressées de formuler des préoccupations de façon anonyme quant à la façon dont nous menons nos activités, y compris les préoccupations selon lesquelles notre personnel et nos fournisseurs ne respecteraient pas les politiques de Cenovus pertinentes. Notre *Norme d'enquête* encadre la conduite d'enquêtes cohérentes et objectives relativement aux préoccupations soulevées.

Formation

Lors de l'accueil et de l'intégration de nouveau personnel, nous offrons une formation qui porte sur nos engagements en matière de sécurité, le *Code de conduite et d'éthique commerciale*, le *Système de gestion de l'intégrité des activités de Cenovus* ainsi que d'autres informations. Nous exigeons régulièrement que l'ensemble du personnel suive une formation obligatoire sur les politiques, l'éthique et la conformité. Le rythme permet à Cenovus d'examiner et d'adapter continuellement ses sujets de formation afin d'aborder les activités comportant un risque plus élevé. Nous offrons une formation ciblée supplémentaire, au besoin, pour améliorer la compréhension de secteurs fonctionnels et de risques particuliers. Depuis janvier 2025, Cenovus a formé plus de 8 000 membres de son personnel¹ à l'égard des exigences de ses politiques fondées sur le risque, y compris son *Code de conduite et d'éthique commerciale*, et, pour la première fois, une formation obligatoire sur la conformité à la politique de gestion de la chaîne d'approvisionnement afin de former l'ensemble du personnel aux attentes en matière de passation de contrats et d'achat.

¹ Cenovus estime que les résultats des cycles de formation sur les politiques peuvent varier selon les fluctuations du personnel au cours de l'année.

En 2024, Cenovus a officialisé son groupe de discussion sur l'esclavage moderne dans le cadre d'un cadre de gouvernance appelé le programme de gouvernance de l'esclavage moderne de Cenovus. En 2025, Cenovus a affecté du personnel au programme de gouvernance de l'esclavage moderne et continue de le former aux risques liés à l'esclavage moderne ainsi qu'à l'utilisation de son outil de gestion des risques, et a fourni à certains membres du personnel une formation sur la sensibilisation à l'esclavage moderne, l'évaluation et l'escalade dans le cadre de la structure de gouvernance.

Évaluation de notre efficacité

Sur la base de notre examen des politiques et pratiques existantes visant à traiter les risques d'esclavage moderne, Cenovus estime que son risque opérationnel d'esclavage moderne est faible. Nos fournisseurs de niveau 1 sont tenus de se conformer aux lois nationales et internationales, de s'aligner sur les normes des politiques de Cenovus, et Cenovus leur applique ses processus de vérification diligente. Notre personnel se compose principalement de professionnels du secteur pétrolier et gazier, d'ouvriers et de personnel administratif situés au Canada et aux États-Unis. Nous sommes convaincus que, grâce aux mesures de recrutement, de rémunération et de conformité mises en place dans l'ensemble de nos activités, le risque que l'un de nos employés soit exposé à l'esclavage moderne est faible. Nos politiques et nos principes continuent de nous guider dans nos relations avec nos fournisseurs.

Cenovus comprend qu'elle a une responsabilité d'évaluer les risques de l'esclavage moderne dans ses activités et sa chaîne d'approvisionnement, et d'en faire rapport. En 2025, notre groupe de discussion sur l'esclavage moderne a continué à superviser un programme évolutif de mesures visant à accroître la sensibilisation et à améliorer les informations relatives aux risques d'esclavage moderne au sein de nos activités et de nos chaînes d'approvisionnement. Grâce aux travaux de ce groupe, Cenovus continue d'évaluer les possibilités d'améliorer son cadre actuel de gestion des risques liés à l'esclavage moderne et d'évaluer l'efficacité des mesures prises pour faire face aux risques d'esclavage moderne.

Regard vers l'avenir

La prévention et la gestion des risques d'esclavage moderne dans nos activités et nos chaînes d'approvisionnement représentent un processus permanent qui nécessite un suivi et une évaluation continus. Cenovus s'engage à mener ses activités de manière à réduire le risque d'esclavage moderne et la traite de personnes. Nous nous attendons à ce que l'ensemble des membres du conseil, du personnel et des fournisseurs qui travaillent pour nous respectent ces principes. Cenovus continuera de respecter les droits de la personne et d'agir avec intégrité dans ses activités et ses relations d'affaires.

Approbation et attestation

Le présent rapport a été approuvé par le conseil de Cenovus Energy Inc. pour toutes les entités déclarantes conformément au sous-alinéa 11(4)b)(ii) de la Loi.

Conformément aux exigences de la Loi, et en particulier l'article 11 de celle-ci, j'atteste que j'ai examiné les renseignements contenus dans le présent rapport. À ma connaissance, et après avoir fait preuve de diligence raisonnable, j'atteste que les renseignements contenus dans le présent rapport sont véridiques, exacts et complets à tous égards importants aux fins de la Loi, pour l'exercice 2025.

J'ai le pouvoir de lier Cenovus Energy Inc. et les entités déclarantes.

/s/ Jonathan M. McKenzie

Nom complet : Jonathan M. McKenzie

Titre : Président et chef de la direction et administrateur, Cenovus Energy Inc.

Date : 19 février 2026

Annexe « A » – Filiales en propriété exclusive de Cenovus Energy Inc. :

Bruderheim Energy Terminal Ltd.

Cenovus Clearwater Partnership

Cenovus Edson Partnership

Cenovus Elmworth Partnership

Cenovus Kaybob Partnership

Cenovus Wapiti Partnership

FCCL Partnership

Husky Atlantic Partnership

Husky Energy International Corporation

Husky Energy Marketing Partnership

Husky Oil Limited Partnership

Sunrise Oil Sands Partnership

Notes :

À la fin de l'année 2025, Cenovus Energy Inc. a acquis MEG Energy Corp; toutefois, pendant la majeure partie de 2025, les deux entités ont exercé leurs activités séparément et conformément à des politiques, activités commerciales et facteurs de gestion des risques distincts. Par conséquent, MEG Energy Corp. n'est pas incluse dans le rapport conjoint sur l'esclavage moderne de Cenovus pour 2025 et fera rapport séparément.

Husky Midstream General Partnership constitue une participation minoritaire de Cenovus Energy Inc., pour laquelle Cenovus agit à titre d'exploitant. Husky Midstream General Partnership dépose son propre rapport séparément de Cenovus.